

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
D'ILE-DE-FRANCE

DÉPARTEMENT DE PARIS
Direction de l'Action sociale,
de l'enfance et de la santé

ARRETÉ N° 2011 -

Fixant le calendrier indicatif d'appels à projets conjoints de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et du Conseil général de Paris pour la création d'établissements sociaux et médico-sociaux.

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France**

**Le Maire de Paris, président du Conseil
de Paris, siégeant en formation de
Conseil général**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1 et R.313-1 à R.313-10 ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Le calendrier prévisionnel des appels à projets que l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et le Département de Paris envisagent de lancer au cours de l'année 2011, pour satisfaire aux besoins constatés sur le territoire parisien en matière d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, dont l'autorisation relève de leur compétence conjointe, est arrêté comme suit :

1^{er} semestre 2011
Établissements et services pour personnes âgées
Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 90 places - Localisation : 17 ^e arrondissement - Établissement habilité 100 % à l'aide sociale
Création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de 84 places (dont 10 places d'hébergement temporaire) - Localisation : 15 ^e arrondissement - Établissement habilité 100 % à l'aide sociale
Création d'une petite unité de vie de 18 places pour l'accueil de personnes âgées dépendantes - Localisation : 13 ^e arrondissement - Établissement habilité 100 % à l'aide sociale

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

Création de 2 foyers d'accueil médicalisés (FAM) :

- 1) un FAM de 14 places pour des personnes en situation de handicap mental vieillissant
- 2) un FAM de 38 places pour personnes souffrant de maladie chronique évolutive et invalidante et personnes accidentées de la vie

- Localisation : 15^e arrondissement

- Établissements habilités 100 % à l'aide sociale

2^{ème} semestre 2011

Établissements et services pour personnes âgées

Création d'un établissement innovant pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer intégrant une petite unité de vie consacrée à l'hébergement temporaire et un centre d'accueil de jour de 25 places

- Localisation : 18^e arrondissement

- Établissement habilité 100 % à l'aide sociale

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

Création d'un service d'accompagnement médico-social adultes handicapés (SAMSAH) de 35 places, destiné à l'accompagnement de personnes en situation de handicap mental vieillissantes

- Localisation : 11^e arrondissement

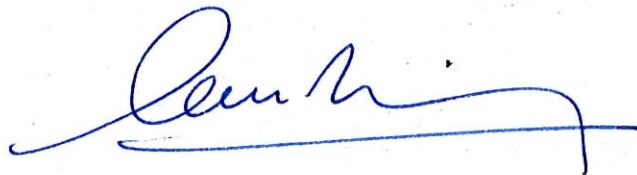
Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France et du département de Paris ainsi qu'au Bulletin départemental officiel du Département de Paris. Il pourra être consulté sur les sites internet de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (www.ars.iledefrance.sante.fr) et du Département de Paris (www.paris.fr).

Article 3 : Les personnes morales gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et Madame la Directrice générale de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **18 MAI 2011**

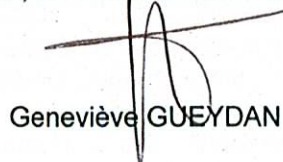
Le Directeur général l'Agence
régionale de santé d'Ile-de-
France



Claude ÉVIN

Pour le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation
de Conseil général,

la Directrice générale de l'action
sociale, de l'enfance et de la santé



Geneviève GUEYDAN